

Fiche de poste
Agent technique d'entretien des bâtiments

Les Marais du Vigueirat, site naturel protégé du Conservatoire du littoral et Réserve naturelle nationale, se trouvent à l'intérieur du Parc naturel régional de Camargue. Le site est géré par l'association des Amis des Marais du Vigueirat (AMV) et a pour vocation première la gestion et la protection des milieux naturels, mais également le maintien d'activités humaines, notamment l'accueil et l'ouverture au public.

Missions principales :

- ♣ Travaux de petite maçonnerie (enduit, mortier...)
- ♣ Petits travaux de menuiserie (fabrication d'étagères, de socles en bois...)
- ♣ Travaux de peinture en bâtiment (murs, plafonds, façades)
- ♣ Fabrication et entretien des équipements (portails en bois, raccords de clôtures, martelières)
- ♣ Aide à la construction d'habitats écologiques (cabane en roseau etc.)

Compétences :

Les salariés devront avoir ou devront développer des compétences et capacités diverses :

- Etre manuel et savoir utiliser différents outils de travail
- Etre bricoleur et savoir soigner son travail
- Accepter le travail en équipe
- Accepter de travailler sur le terrain par tous les temps et dans des conditions parfois difficiles
- Apprendre à respecter les consignes données et à faire preuve de prudence, notamment lors de l'utilisation de matériel spécifique
- Capacités physiques. Pas d'intolérance aux moustiques.

Niveau d'études :

Aucun pré-requis n'est exigé pour le poste.

Autres critères :

Le permis B apprécié.

Relations fonctionnelles :

L'agent d'entretien des bâtiments sera placé sous la responsabilité de l'encadrant technique et de la responsable du service social des Marais du Vigueirat, et travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des services liés à l'accueil du public (boutique, jardin potager, animations).

Nature du contrat de travail :

Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) 7 mois renouvelable

Temps partiel de 26h/hebdomadaire

Eligibilité à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Mobilité :

Transport collectif organisé par l'employeur au départ d'Arles et Saint Martin de Crau